



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Évaluation des espèces ornithologiques

Question écrite n° 8871

Texte de la question

Mme Marine Le Pen interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la surveillance et la gestion des espèces ornithologiques. Récemment, la presse s'est faite l'écho de plusieurs études qui soulignaient la désaffection des territoires ruraux par certaines espèces d'oiseaux qu'ils soient migrateurs ou sédentaires. Plusieurs facteurs apparaissent prépondérants : la destruction de leurs habitats naturels, haies et forêts, l'utilisation de produits chimiques (pesticides et autres produits phytosanitaires) mais aussi la pollution des rivières et des cours d'eau. À la lumière de ces études, elle souhaiterait connaître les outils utilisés par le ministère de l'environnement pour suivre l'évolution des différentes espèces d'oiseaux. Elle souhaite en particulier savoir comment est réalisé le suivi des espèces et quelles sont les estimations (nombre d'individus notamment) qui permettent de classer les espèces comme vulnérables ou en bon état de conservation.

Texte de la réponse

Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) coordonne plusieurs programmes de recherche et de suivi des populations d'oiseaux sur le territoire national. Au sein du Muséum, le centre de recherches par le baguage des populations des oiseaux (CRBPO) a engagé un programme de Suivi temporel des oiseaux communs dit « programme STOC ». Ce programme qui s'appuie sur un vaste réseau d'ornithologues répartis dans toutes les régions consiste à noter sur un point de comptage tous les oiseaux vus et entendus. Un relevé de leur habitat est également effectué, selon un code utilisé dans d'autres pays européens et adapté pour la France. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur. Le réseau national fonctionne sur la base de coordinations locales qui assurent une liaison entre la coordination nationale et les observateurs. L'accumulation des données réunies depuis plusieurs années par ce réseau d'observateurs et selon ce protocole permet de dégager des tendances fiables sur l'évolution des populations des espèces d'oiseaux communs en France. Ces données sont précieuses pour établir la liste rouge des oiseaux qui classe les espèces les plus menacées en fonction de différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction : taille de population, taux de déclin, aire de répartition géographique, degré de peuplement et de fragmentation de la répartition.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Le Pen](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8871

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2018](#), page 4708

Réponse publiée au JO le : [14 août 2018](#), page 7484